



Département du MORBIHAN

2026/26/02/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procurations(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».**

Date de convocation : 18/02/2026  
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 06/03/2026  
Publié ou notifié le 09/03/2026  
Certifié exécutoire le 09/03/2026  
A GOURIN, le 09/03/2026.

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**6- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN, ROI MORVAN COMMUNAUTÉ, LES COMMUNES MEMBRES ET AILES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS D'HABITATS TEMPORAIRES SUR LE TERRITOIRE DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ**

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer une convention de partenariat pour le développement de solutions d'habitats temporaires avec Roi Morvan Communauté, l'association AILES (Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités) et les communes membres de Roi Morvan Communauté.

En effet, l'hébergement temporaire des jeunes, des actifs et des saisonniers est un enjeu identifié par Roi Morvan communauté dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat.



## Département du MORBIHAN

Roi Morvan Communauté compte en 2022, 6 407 jeunes de moins de 30 ans, et 10 375 actifs âgés de 15 à 64 ans. Simultanément, il existe sur le territoire une forte tension sur le parc locatif : peu d'annonces, des loyers inaccessibles pour les actifs, les jeunes et les saisonniers, et un manque d'hébergements ou de logements dédiés. Cela engendre des problématiques de mal-logement de travailleurs et retarde l'autonomie résidentielle des jeunes.

53 % des communes et plusieurs entreprises soulignent des difficultés pour loger les jeunes et les saisonniers, en raison d'une demande élevée et d'une offre insuffisante, tant en quantité qu'en diversité.

L'offre actuelle de logements des jeunes à l'échelle de RMCom se limite aux Résidences Habitat Jeunes, avec 30 places prévues d'ici 2027, avec l'inauguration en mars 2024 de la première antenne à Guiscriff d'une capacité de 10 places.

Pour répondre à ces besoins, la communauté de communes souhaite créer un réseau d'habitat multisites et multiformes, offrant des solutions temporaires et adaptées aux jeunes et aux travailleurs, en les rapprochant de leurs lieux d'emploi.

Depuis plusieurs mois, RMCom collabore avec l'Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités (AILES) pour développer des actions concrètes sur cette thématique.

Pour ce faire il convient d'établir une convention avec AILES pour formaliser ce partenariat sur le territoire de RMCom.

### Rôle de l'AILES

L'AILES, engagée dans la thématique de l'habitat de transition, propose une gamme de services visant à faciliter l'accès au logement. Cela inclut la gestion d'un parc de logements diversifié, l'accompagnement des personnes dans leur recherche de logement, et le développement de projets favorisant la mixité sociale et l'intégration des différents publics.

### Détails de la convention

La convention établit un cadre pour le partenariat, divisé en deux phases :

#### ➤ Une première phase d'accompagnement de projet

L'AILES participe et/ou anime des réunions en lien avec les professionnels de RMCom tant sur le territoire de la Communauté de Communes ou là où sa présence s'avère nécessaire.

En lien avec les élus, les professionnels et les entreprises, un programme d'action sera proposé :

- Réunions thématiques (habitat léger, habitat jeunes actifs,...) ;
- Visite de lieux selon les thématiques logement et habitat et de sites aux solutions innovantes ;
- Accompagnement sur des solutions adaptées au territoire et aux recherches de financement.

#### ➤ Une deuxième phase de déploiement et de gestion de solutions d'hébergements sur les communes volontaires du territoire.

L'AILES propose le développement de solutions à court, moyen et long terme. Les 3 propositions de l'AILES pour cette phase 2 sont les suivantes :

- Proposition 1 : Développer un programme de cohabitation solidaire sur le territoire : TISS'AGES et Hébergement temporaire chez l'Habitant
- Proposition 2 : Développer des solutions de logements pour les jeunes, les actifs et les saisonniers
- Proposition 3 : Développer des solutions d'habitat léger



## Département du MORBIHAN

La présente convention cadre est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la signature.

### Dispositions financières

Pour la mise en place de la phase 1, l'AILES et RMCom travailleront ensemble sur les différentes programmations, les temps de rencontre et d'animation. Aucune participation financière ne sera demandée.

Pour la mise en place de la phase 2, l'AILES, RMCom et les communes membres se réuniront pour définir ensemble les conditions d'une contribution financière pour le déploiement et la gestion de solutions d'hébergements temporaire sur le territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention de partenariat pour le développement de solutions d'habitats temporaires avec Roi Morvan Communauté, l'association AILES (Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités) et les communes membres de Roi Morvan Communauté, annexée à la présente,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer ladite convention.

A Gourin, le 26 février 2026  
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.